

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 21 octobre 2022**

Date de la convocation
17/10/2022

Date d'affichage
17/10/2022

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

L'an 2022 et le 21 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Aurélien LAUNAY, Adjoint au Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mr FERRAND Christian (a donné pouvoir à Mr LAUNAY Aurélien), Mme CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Mme CACHO Magalie)

Secrétaire de séance : Mr BOUGRAT Patrick

Proposition des coupes de l'exercice 2023

L'Adjoint au Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mr David BERTAUD de l'Office National des forêts, concernant les coupes à asséoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention,

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

Etat d'Assiette

Réf : 2022_0027

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 1
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Mode de commercialisation			
					Vente sur pied	Appel d'offres	Gré à gré	Délivrance pour l'affouage
FR / 2	REG	100	2.63	OUI				X
FR / 3	REG	80	2.78	OUI				X
VI / 6	AMEL	20	1.33	OUI				X
GU / 22	REG	40	2.5	OUI				X
BO / 13	TSF	40	2.4	OUI				X
BO / 14	TSF	40	2.4	OUI				X

REG : Régénération ; AMEL : Amélioration ; TSF : Taille sous futaie
FR : Francheville ; VI : Villeneuve ; GU : Guilly ; BO : Bourg

Mode de délivrance des Bois d'affouages

Les bois d'affouages, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le conseil municipal désigne comme Garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois venus en bloc et sur pied :

- MM Stéphane COQUERY, Alain BARACHET, Stéphane TAUPIN comme garants des affouages de Brécy-Bourg
- MM Christian BONNIN, Louis ESNAULT, Romain MEUNIER comme garants des affouages de Guilly
- MM Emmanuel PALLEAU, Philippe ROGER, Francise MOUROUX comme garants des affouages de Francheville
- MM Pierre POISSON, Robert VAN DEN DRIESSCH, Guy TRIBALLAT comme garants des affouages de Villeneuve – Les Collins

Conformément aux articles L241-15 et L241-16 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu : octobre
- le délai d'abattage au 15 avril
- le délai de vidange du 15 août au 15 octobre

Vente de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2022, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce motif de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mr le Maire ou son représentant assistera à (aux) martelages(s) de la (des) parcelles(s) concernée(s).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 9 novembre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture de Bourges le
17/11/2022

Et publication ou notification du
17/11/2022

L'Adjoint au Maire

Le secrétaire de séance

